

Contrat annuel tarifaire 2026/2027

Le Club des Polinsons est un accueil de loisirs sans hébergement agréé par la SDJES des Hauts de Seine. Tous nos professionnels sont qualifiés et expérimentés.

Grille tarifaire

ABONNEMENTS (hors crédit d'impôt) :

		FORMULE MENSUELLE base de 36 semaines prélèvement sur 10 mois		PRIX ANNUEL De septembre à juin (soit 36 semaines)	
		1 enfant	2 enfants	1 enfant	2 enfants
S O I R S	1 par semaine (2h30) ☐	108€	194€	1 080€	1 940€
	2 par semaine (2h30) ☐	200€	360€	2 000€	3 600€
	3 par semaine (2h30) ☐	290€	522€	2 900€	5 220€
	4 par semaine (2h30) ☐	368€	662€	3 680€	6 620€
	MERCREDI Journée complète (11h) ☐	303€	545€	3 030€	5 450€

Cochez la formule choisie

Frais d'inscription de 30€ (valables de début septembre à fin août) réglables via le lien suivant :

<https://les-polinsons.qweekle.com/shop/les-polinsons/club-des-polinsons/frais-dinscription-au-club-des-polinsons-abo-perisco?lang=fr>

Chez Les Polinsons, vous avez aussi la possibilité d'opter pour la formule "à la carte" à la place ou en plus de l'abonnement qui vous donne accès à des réservations ponctuelles sous réserve de disponibilité.

A LA CARTE (hors crédit d'impôt) :

	Prix unitaire
1 soir (2h-2h30)	34€
Journée complète (8h-19h)	97€
Matin (8h-12h)	50€
Matin XL (8h-14h) avec temps de repas	65€
Après-midi XL (12h-19h) avec temps de repas	69€
Après-midi (14h-19h)	54€

Fratrie: -20% à partir du 2e enfant

VACANCES : A partir de 370€ la semaine.
Voir fiche d'inscription spécifique

Date :

Signature :

Pour toute inscription au Club, les frais de dossiers sont de 30€ par an et par enfant (de septembre à fin août) à renouveler annuellement.

Cela inclut les démarches administratives de déclaration auprès de la SDJES, la priorité sur les inscriptions à la carte (sous réserve du respect de la deadline).

L'inscription sera définitive à réception de :

- dossier de l'enfant complet (incluant photo, vaccins et copie assurance)
- règlement des frais d'inscription annuels de 30€
- dans le cadre d'un abonnement : accord sur la mensualité + mandat prélèvement sepa rempli + réception du chèque de caution du montant de la mensualité (encaissé uniquement en cas d'annulation sans préavis).

Contactez-nous pour avoir une proposition adaptée à vos besoins et rencontrer l'équipe !

AVANTAGES FISCAUX

- 50% de crédit d'impôt en tant que mode de garde hors du domicile, dans la limite de 3 500€ déclarés par enfant de moins de 6 ans et par an.

Les Polinsons fournissent des attestations de présence aux familles concernées en février/mars de l'année suivante.

- Prise en charge possible par un Comité d'Entreprise en tant que mode de garde et de loisirs pour enfants.

Mode de tarification

ABONNEMENT ANNUEL : Sorties d'écoles et mercredis

Les tarifs de nos abonnements annuels sont calculés sur 36 semaines selon le calendrier scolaire du Ministère de l'Éducation Nationale. Les vacances et jours fériés sont déjà intégrés dans le calcul du forfait. Les tarifs de nos abonnements seront ajustés pour les abonnements en cours d'année et calculés au prorata du nombre de semaines. Le forfait est recalculé chaque année au 1er septembre.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Les règlements dans le cadre d'un abonnement, payable en début de mois, se font par prélèvements automatiques mensuels lissés sur 10 mois. Les règlements par Cesu sont acceptés en 2 échéances : septembre et janvier. Le chèque de caution reste obligatoire.

Tout retard de plus de 8 jours peut être soumis à des pénalités de retard de 5% du montant total de la facture. Les frais légaux seront appliqués en cas de rejet du prélèvement.

Les réservations "à la carte" via le site internet feront l'objet de facturations séparées et peuvent être payées par CB, espèces, chèques CESU, e-CESU ou Chèques vacances, e-ANCV.

CONDITIONS D'ANNULATION

L'engagement est annuel, la mensualité est lissée sur 10 mois. En cas d'abandon en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par le Club des Polinsons, le.s parent.s reste.nt redevable.s du coût de la contribution familiale correspondant au trimestre commencé et un préavis de 3 mois (pas de rupture le dernier trimestre). Une cause réelle et sérieuse est un déménagement, une perte d'emploi, un désaccord majeur sur le projet éducatif. Auquel cas une demande justifiée de rupture ou de modification du contrat pourra être honorée à condition d'un préavis d'un mois et d'une régularisation au prorata des semaines réalisées. Des déductions seront possibles si un certificat médical justifiant d'une maladie, d'une opération empêchant l'enfant de venir au Club des Polinsons pour une durée minimum d'une semaine est fourni dès le premier jour de maladie. Les jours d'absence non justifiés d'un certificat médical (ou communiqué a posteriori) ne seront ni remboursés, ni remplacés.

Date :

Signature :

Formule complète

Sortie d'école 16h/16h30-19h

La sortie d'école inclut la récupération des enfants à la sortie de l'école (pour les écoles du secteur), un goûter équilibré chez Les Polinsons, l'aide aux devoirs coordonnée par un animateur, des activités ludo-éducatives ou créatives en accord avec le programme pédagogique et libre accès aux espaces de jeux du Club. L'accueil des enfants qui ne sont pas récupérés à l'école se fait à 16h45.

Mercredi 8h-19h

Le mercredi inclut les grands jeux, des ateliers ludo-éducatifs ou créatifs en accord avec le programme pédagogique, des sorties extérieures à proximité, l'accès à l'ensemble des espaces de jeux du Club et un goûter équilibré.

Les repas du déjeuner sont fournis par les parents, via une lunch box glacière, et peuvent être mis au frais et réchauffés (micro-ondes). Se référer aux CGVs pour le protocole des repas.

Dans le cadre de sa modernisation, si la structure venait à mettre en place un service de restauration, un supplément d'environ 7 euros par jour serait appliqué.

Vacances 8h30-18h30

Ce sont de vraies vacances pour rire et s'amuser avec toujours une ouverture culturelle. Une thématique fil rouge est déroulée sur la semaine. Possibilité de s'inscrire en semaine complète ou à la carte (selon les disponibilités) Cela inclut des propositions d'ateliers ludo-éducatifs, l'accès à l'ensemble des espaces de jeux du Club, un goûter équilibré, des sorties extérieures à proximité et selon la thématique une ou plusieurs sorties dans la nature, culturelles ou de loisirs (un supplément peut être demandé).

Pour les enfants inscrits à 12h, les repas du déjeuner sont fournis par les parents, via une lunch box glacière, et peuvent être mis au frais et réchauffés (micro-ondes). Se référer aux CGVs pour le protocole des repas. Dans le cadre de sa modernisation, si la structure venait à mettre en place un service de restauration, un supplément d'environ 7 euros par jour serait appliqué.

Date :

Signature :

Mandat de prélèvement SEPA

Référence Unique de Mandat :

Ne pas compléter

[illegible]

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez [A] {Nom du créancier} à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et [B] votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de {Nom du créancier}. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Créancier

Identifiant créancier (ICS) : F R 7 5 Z Z Z 8 7 5 D 6 C

Nom du créancier : Les Polinsons

Adresse : 92 rue du Général de Gaulle

Code postal : 92250 Ville : La Garenne Colombes Pays : France

Débiteur

Nom du débiteur :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

N° de compte IBAN :

Code BIC :

Pour un prélèvement : mensuel récurrent

[de septembre ou mois de démarrage du contrat à juin]

Fait le : A : Signature :

Note: Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.